

Marché du travail et rémunération

Numéro 38 | Septembre 2024



Les postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale au Québec : importance, caractéristiques et évolution

Luc Cloutier-Villeneuve

Les postes vacants sont un indicateur phare de la situation sur le marché du travail. Ils permettent de voir dans quelle mesure, pour une industrie donnée, il est difficile ou non de pourvoir les emplois disponibles. Les postes disponibles peuvent avoir été nouvellement créés ou être vacants en raison d'un départ. Des résultats détaillés et à jour sur les postes vacants par trimestre sont disponibles sur le site de l'[Institut de la statistique du Québec](#).

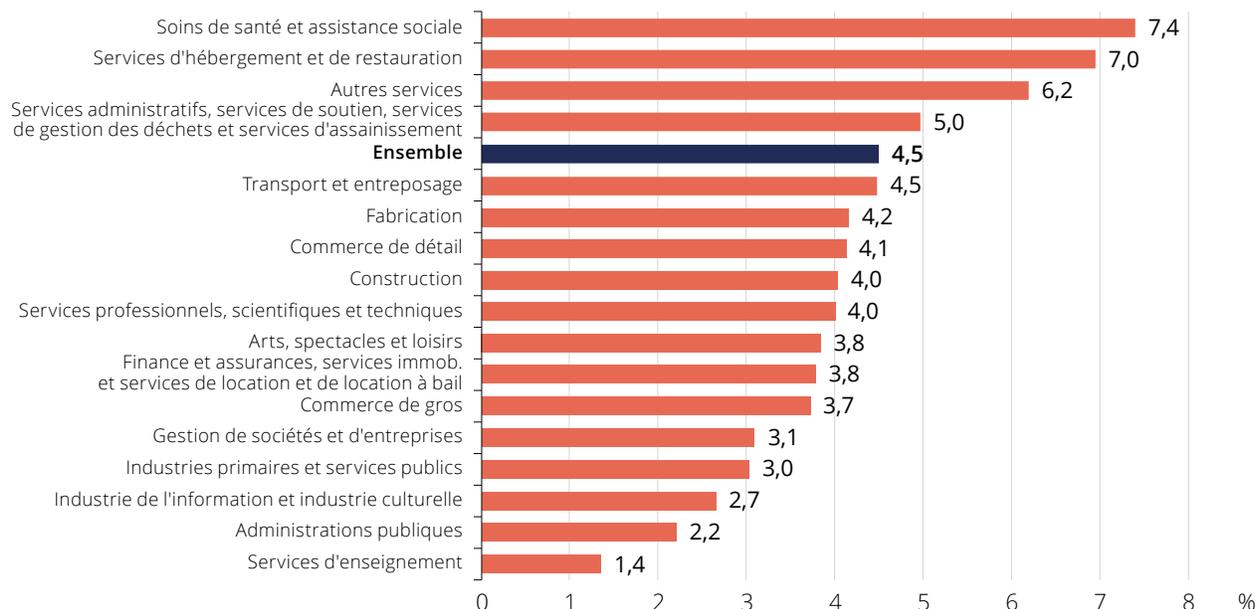
La présente analyse traite de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale. Cette industrie a été choisie car elle fait face à un accroissement de ses besoins non comblés en matière de main-d'œuvre. L'industrie des soins de santé présente l'un des taux de postes vacants les plus élevés en 2023, comme le montre la figure 1. En effet, ce taux s'élève à 7,4 %, alors qu'il est de 4,5 % pour l'ensemble des industries. Le taux observé dans les services d'hébergement et de restauration se rapproche de celui observé pour les soins de santé et l'assistance sociale (7,0 %).

Faits saillants

- L'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale présente l'un des taux de postes vacants les plus élevés au Québec en 2023 : il est de 7,4 %, alors qu'il est de 4,5 % dans l'ensemble des industries.
- En 2019, le taux de postes vacants au sein de cette industrie était de 3,5 %, il a donc doublé depuis quatre ans.
- Entre 2019 et 2023, il s'est ajouté environ 25 000 postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale, ce qui porte le nombre à près de 43 000 en 2023.
- En 2019, cette industrie comptait pour environ 14 % de tous les postes vacants, tandis qu'en 2023, cette part se situe à environ 23 %.
- Une croissance du taux de postes vacants dans cette industrie est également constatée en Ontario, mais une baisse semble toutefois s'observer en 2023, ce qui fait en sorte que le taux de postes vacants dans les soins de santé et l'assistance sociale demeure plus élevé au Québec.
- C'est le nombre de postes vacants des professions d'infirmier et infirmière qui a le plus augmenté, passant d'environ 3 500 en 2019 à environ 9 900 en 2023. Leur volume a été multiplié presque par trois durant la courte période d'analyse.
- En 2023, le taux horaire moyen des postes vacants du domaine de la santé s'établissait à environ 27,66 \$. Ce taux correspond à une croissance d'environ 26 % par rapport à celui de 2019 (21,94 \$).
- En comparaison, la hausse moyenne du taux horaire de l'ensemble des postes vacants au Québec a été d'environ 23 %.

Figure 1

Taux de postes vacants selon l'industrie, Québec, 2023



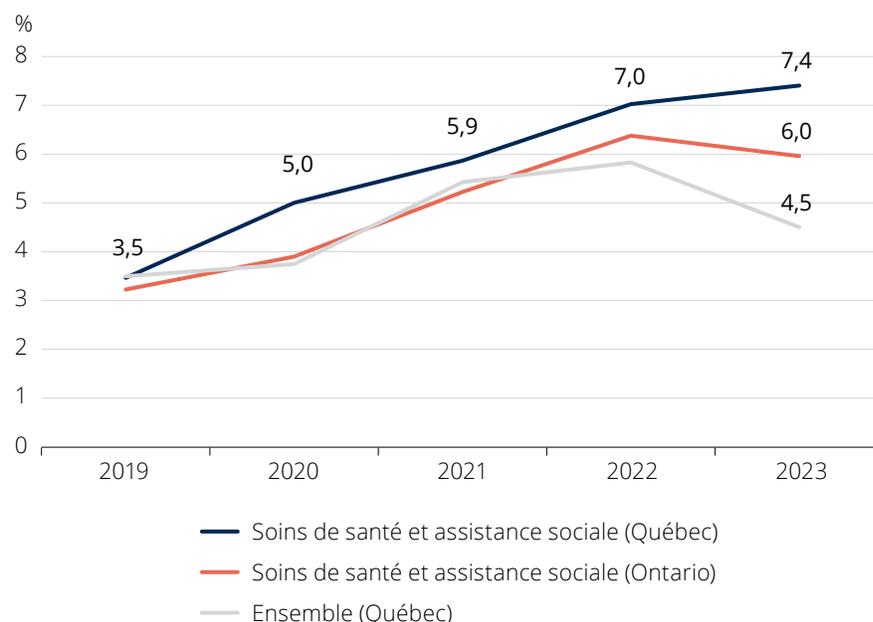
Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0442-01. *Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le sous-secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Une tendance à la hausse du taux de postes vacants dans les soins de santé et l'assistance sociale

Une tendance à la hausse du taux de postes vacants dans les soins de santé et l'assistance sociale s'observe depuis 2020 (figure 2). Ce taux est passé de 3,5 % en 2019 à 5,0 % en 2020 et à 5,9 % en 2021, pour ensuite atteindre 7,0 % en 2022 et finalement 7,4 % en 2023. Une croissance est également constatée en Ontario, mais une baisse semble toutefois s'observer en 2023, ce qui fait en sorte que le taux de postes vacants demeure plus élevé au Québec. Par ailleurs, on constate une baisse du taux de postes vacants au Québec pour l'ensemble des industries en 2023 ; celui-ci s'établit à 4,5 %, soit un taux inférieur de près de trois points à celui observé pour les soins de santé et l'assistance sociale.

Figure 2

Évolution du taux de postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale, Québec et Ontario, 2019-2023



Note : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres sauf pour 2020 où la moyenne porte sur deux trimestres.

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0442-01. *Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le sous-secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

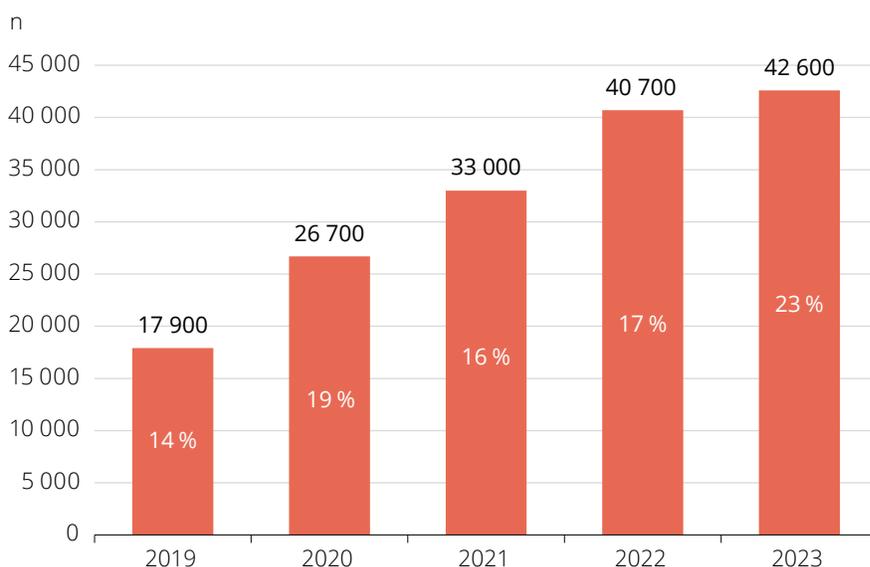
Le nombre de postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale s'accroît à un rythme soutenu, tout comme la part de cette industrie dans l'ensemble des postes vacants

En 2019, on dénombrait environ 17 900 postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale (figure 3). Or, ce nombre n'a pas cessé d'augmenter durant les années suivantes. On estime qu'en 2023, il y avait environ 42 600 postes vacants dans les soins de santé et l'assistance sociale. La croissance a toutefois ralenti en 2023 par rapport aux années antérieures. Entre 2019 et 2023, il s'est donc ajouté environ 25 000 postes vacants dans cette industrie. En parallèle, toutefois, on observe toujours dans cette industrie une croissance d'environ 36 000 emplois salariés (+ 7 %) durant cette période, ce qui fixe leur nombre à environ 533 000 (données non présentées).

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale depuis 2019 fait en sorte que cette industrie prend davantage d'importance dans l'ensemble des postes vacants. Par exemple, en 2019, celle-ci comptait pour environ 14 % de tous les postes vacants, tandis qu'en 2023, cette part se situait à environ 23 %. En comparaison, les industries de la fabrication, du commerce de détail ainsi que celles des services d'hébergement et des services de restauration comptaient chacune pour environ 11 % de tous les postes vacants en 2023 (données non présentées).

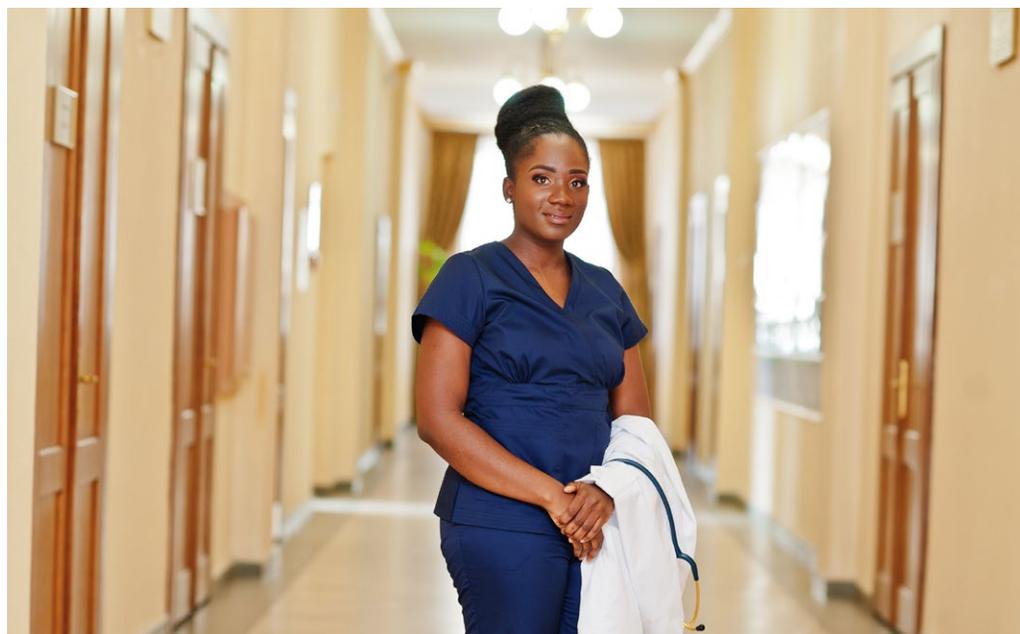
Figure 3

Nombre de postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale et part dans l'ensemble des postes vacants, Québec, 2019-2023



Note : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres sauf pour 2020 où la moyenne porte sur deux trimestres.

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0442-01. [Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le sous-secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées](#). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.



ASphotowed / iStock

Le nombre de postes vacants chez les infirmières et les infirmiers autorisés¹ a presque triplé entre 2019 et 2023

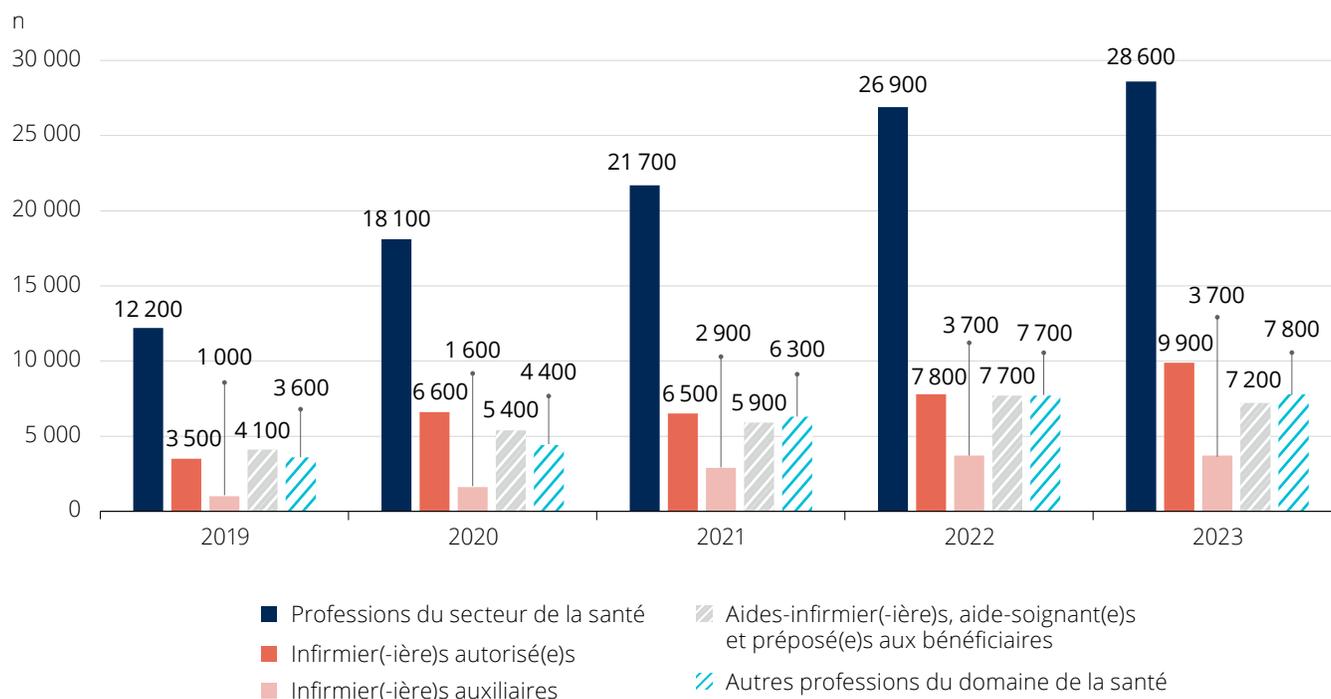
En 2023, on dénombrait environ 29 000 postes vacants dans les professions du secteur de la santé (figure 4). En comparaison, il y en avait environ 12 000 en 2019. Les postes vacants des professions du secteur de la santé ont donc plus que doublé durant cette période. C'est le nombre de postes vacants de la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e)² qui a le

plus augmenté, passant d'environ 3 500 en 2019 à environ 9 900 en 2023. Leur volume a été multiplié presque par trois durant la courte période d'analyse. La croissance s'est surtout fait sentir entre 2019 et 2020 (environ 3 100 postes vacants de plus) et entre 2022 et 2023 (environ 2 100 postes vacants de plus).

Par ailleurs, en 2023, on comptait environ 7 200 postes vacants dans les professions d'aide-infirmier(-ière), d'aide-soignant(e) et de préposé(e) aux bénéficiaires. En 2022, on en comptait environ 7 700 alors qu'en 2019, ce nombre s'établissait à environ 4 100.

Figure 4

Nombre de postes vacants dans les professions du secteur de la santé, Québec, 2019-2023



Notes : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres à l'exception de 2020 où la moyenne porte sur deux trimestres. La profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) comprend également la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) psychiatrique.

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0444-01. [Postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon la profession \(groupe de base\), données trimestrielles non désaisonnalisées](#). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

1. Selon la Classification nationale des professions (CNP-2021), cette profession comprend également la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) psychiatrique. Afin d'alléger le texte, seul le terme « profession d'infirmier(-ière) autorisée(e) » est utilisé.
2. Comprend les infirmiers et infirmières ayant une formation collégiale ou universitaire.

La durée de vacance des postes vacants dans les professions du domaine de la santé est en croissance

L'un des indicateurs qui est pertinent pour mesurer à quel point il est difficile de pourvoir des postes vacants est le temps qui s'est écoulé depuis l'affichage du poste à pourvoir. En 2019, sur l'ensemble des postes vacants du domaine de la santé, environ 52 % étaient affichés depuis au moins 90 jours (figure 5). Or, cette part s'est accrue en 2023 pour s'établir à environ 62 %. La majorité des postes à combler en santé étaient

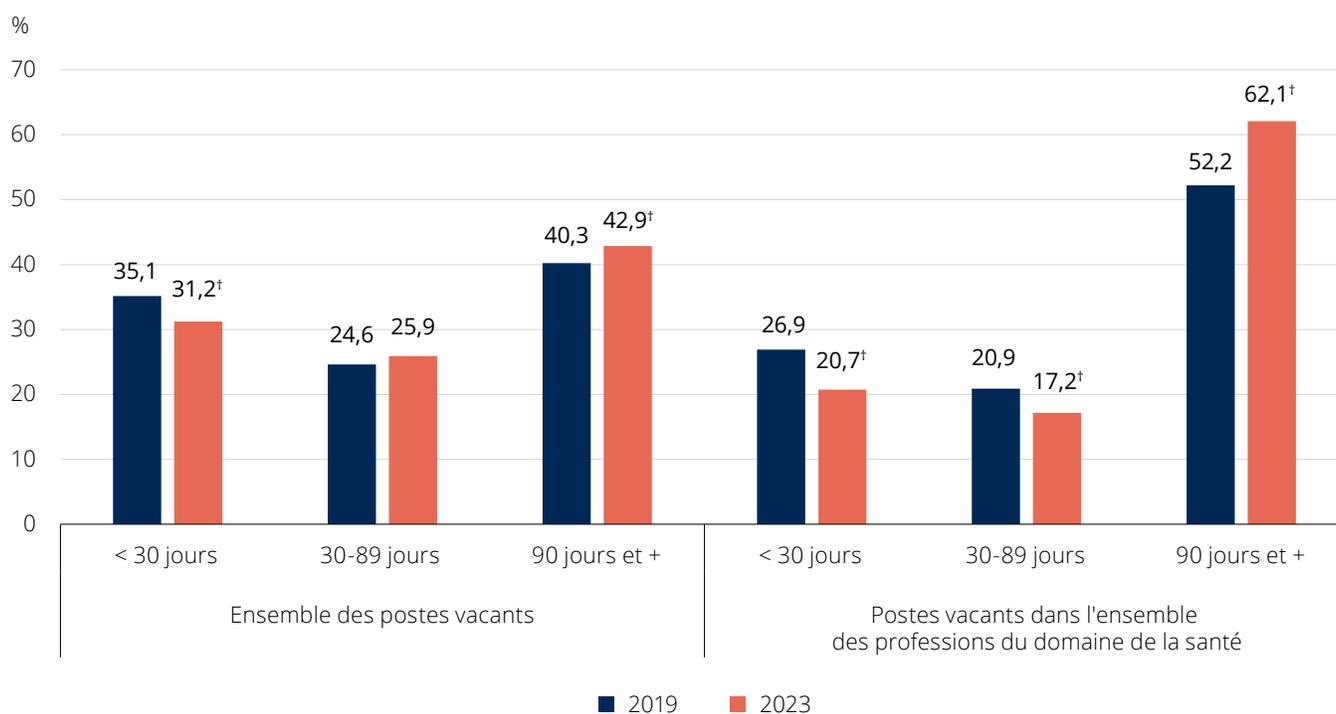
donc vacants depuis au moins 90 jours. Cela montre que les employeurs ont plus de difficulté à pourvoir les postes.

Lorsqu'on compare ce résultat avec celui observé pour l'ensemble des postes vacants, on constate que bien qu'il y ait eu une hausse statistiquement significative de la proportion de postes ayant une durée de vacance de 90 jours ou plus entre 2019

et 2023, celle-ci demeure très limitée (environ 3 points). De plus, la part des postes qui sont vacants depuis au moins 90 jours est beaucoup plus faible (environ 43 % dans l'ensemble des postes vacants c. 62 % dans la santé). En contrepartie, la part de postes qui sont vacants depuis moins de 30 jours est plus forte dans l'ensemble des postes vacants que dans ceux du domaine de la santé (31 % c. 21 %).

Figure 5

Durée de la vacance des postes vacants, Québec, 2019 et 2023



† Écart statistiquement significatif entre les deux années au seuil de 0,05.

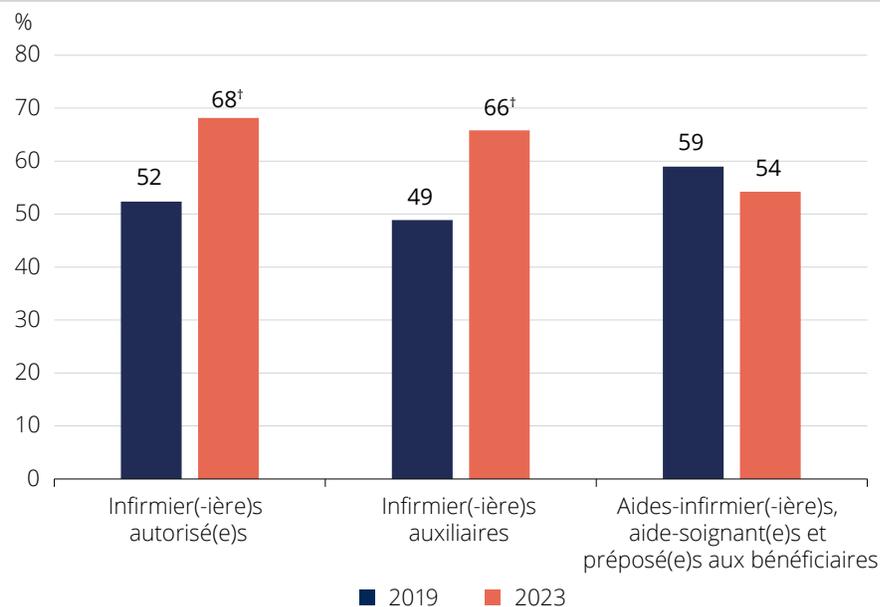
Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0443-01. [Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées](#). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La durée de vacance des postes à pourvoir augmente chez les infirmier(-ière)s autorisé(e)s de même que chez les infirmier(-ière)s auxiliaires

La part des postes vacants depuis 90 jours ou plus a augmenté chez les infirmier(-ière)s autorisé(e)s entre 2019 et 2023. Celle-ci est passée d'environ 52 % à environ 68 % entre ces deux années (figure 6). Cela témoigne d'une difficulté plus grande des organisations à pourvoir leurs postes disponibles pour cette profession. La part de postes ayant une durée de vacance de 90 jours ou plus a aussi augmenté chez les infirmier(-ière)s auxiliaires, passant d'environ 49 % à environ 66 %. Toutefois, on ne dénote pas de changement à ce chapitre pour les aides-infirmier(-ière)s, les aides-soignant(e)s et les préposé(e)s aux bénéficiaires.

Figure 6

Proportion des postes vacants depuis 90 jours ou plus selon trois groupes de professions du domaine de la santé, Québec, 2019 et 2023



† Écart statistiquement significatif entre les deux années au seuil de 0,05.

Notes : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres.

La profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) comprend également la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) psychiatrique.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

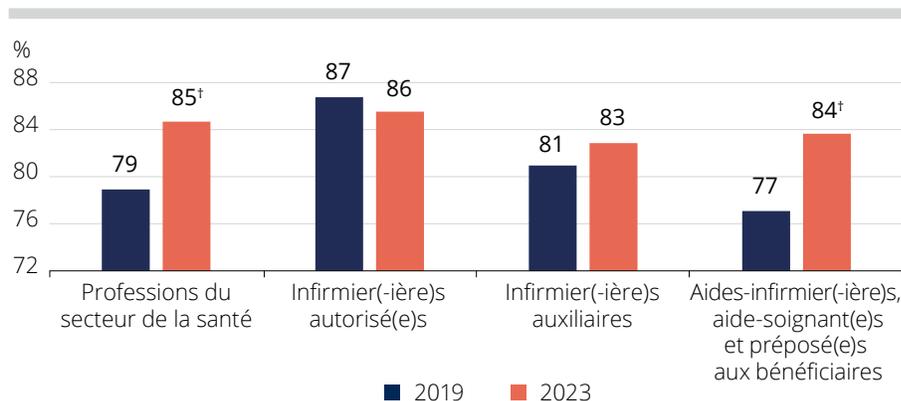


La proportion de postes vacants dans le domaine de la santé n'exigeant aucune année d'expérience demeure élevée et est en croissance pour les professions d'aide-infirmier(-ière), d'aide-soignant(e) et de préposé(e) aux bénéficiaires

En 2023, environ 85 % de tous les postes vacants du domaine de la santé n'exigeaient aucune année d'expérience (figure 7). Cette part est en croissance par rapport à 2019 (79 %). Ce changement résulte de la croissance de la part de postes vacants n'exigeant aucune expérience chez les aides-infirmier(-ière)s, les aides-soignant(e)s et les préposé(e)s aux bénéficiaires. Chez les infirmier(-ière)s autorisé(e)s et auxiliaires, la part de postes vacants n'exigeant pas d'expérience n'a pas changé entre 2019 et 2023, mais est demeurée élevée, soit respectivement d'environ 86 % et 83 %. Le fait que la grande majorité des postes vacants dans le domaine de la santé n'exigent pas d'expérience, en particulier chez les infirmier(-ière)s autorisé(e)s, dont la profession exige une qualification élevée (formation collégiale technique ou universitaire), démontre l'importance de pourvoir rapidement les postes vacants.

Figure 7

Proportion des postes vacants ne demandant aucune expérience de travail dans le domaine de la santé, Québec, 2019 et 2023



[†] Écart statistiquement significatif entre les deux années au seuil de 0,05.

Notes : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres.

La profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) comprend également la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) psychiatrique.

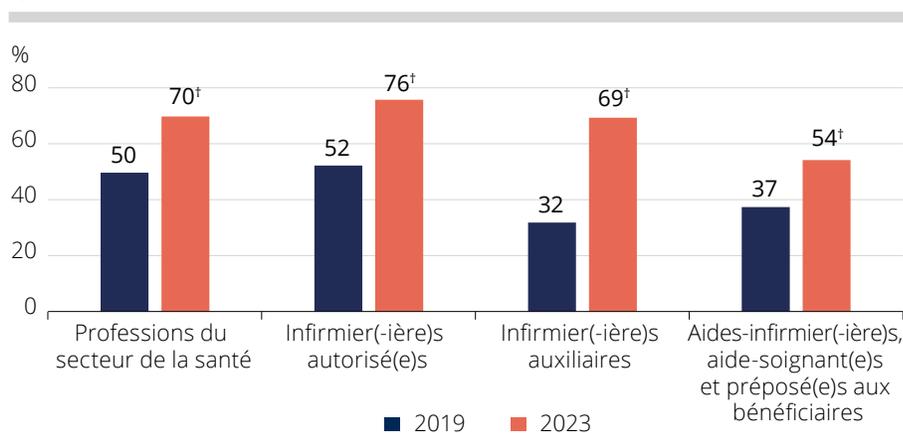
Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*. Fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La proportion de postes vacants à temps plein est en croissance dans les professions du domaine de la santé

En 2023, environ 70 % des postes à combler dans les professions du domaine de la santé étaient à temps plein (figure 8). Cette proportion est supérieure d'environ 20 points à celle notée en 2019. Cette situation indique que les besoins non comblés en main-d'œuvre se sont accrus. Cela est particulièrement vrai chez les infirmier(-ière)s autorisé(e)s, qui affichaient une part de postes vacants à temps plein d'environ 76 % en 2023, comparativement à environ 52 % en 2019. La profession pour laquelle la part de postes vacants à temps plein a le plus augmenté est celle des infirmier(-ière)s auxiliaires (environ 32 % c. 69 %). Enfin, chez les aides-infirmier(-ière)s, les aides-soignant(e)s et les préposé(e)s aux bénéficiaires, un peu plus de la moitié des postes vacants étaient à temps plein en 2023.

Figure 8

Proportion de postes vacants à temps plein dans le domaine de la santé, Québec, 2019 et 2023



[†] Écart statistiquement significatif entre les deux années au seuil de 0,05.

Notes : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres.

La profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) comprend également la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) psychiatrique.

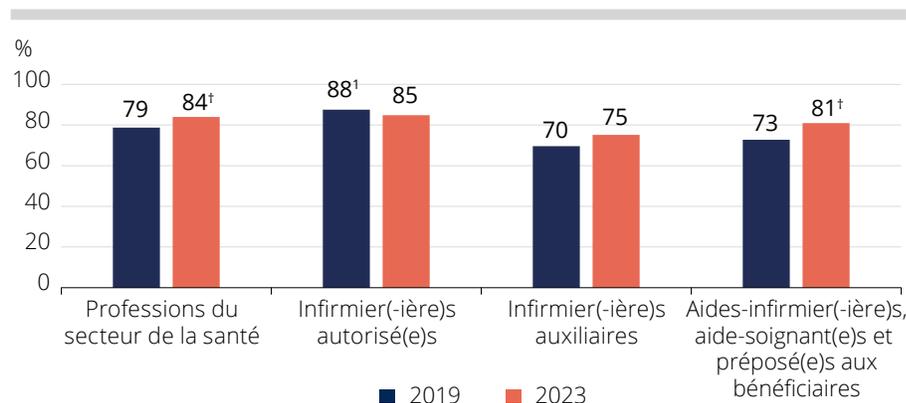
Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0443-01. [Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées](#). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La très grande majorité des postes vacants du domaine de la santé sont de nature permanente

En 2023, environ 84 % des postes vacants dans le domaine de la santé étaient permanents (figure 9), ce qui correspond à une croissance par rapport à 2019 (environ 79 %). Le fait que la grande majorité des postes vacants en santé soient permanents témoigne du caractère durable des besoins de main-d'œuvre non comblés. L'augmentation de la part des postes vacants permanents s'observe chez les aides-infirmier(-ière)s, les aides-soignant(e)s et les préposé(e)s aux bénéficiaires. En 2023, environ 81 % des postes vacants pour ce groupe de professions étaient permanents comparativement à 73 % en 2019. Par ailleurs, en 2023, cette part se situait à environ 85 % chez les infirmier(-ière)s autorisé(e)s.

Figure 9

Proportion de postes vacants permanents dans le domaine de la santé, Québec, 2019 et 2023



† Écart statistiquement significatif entre les deux années au seuil de 0,05.

1. En raison de la confidentialité des données pour le premier trimestre de 2019, la moyenne en 2019 pour cette profession est basée sur les trimestres 2 à 4.

Notes : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres.

La profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) comprend également la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) psychiatrique.

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0443-01. [Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées](#). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La rémunération horaire moyenne offerte pour les postes vacants d'aides-infirmier(-ière)s, d'aides-soignant(e)s et de préposé(e)s aux bénéficiaires a augmenté de l'ordre de 42 % entre 2019 et 2023

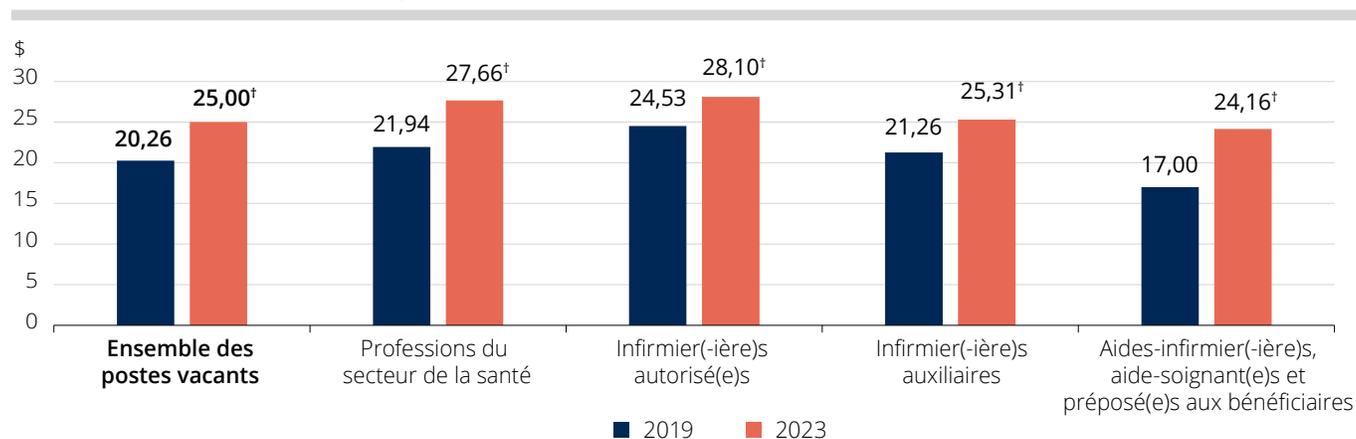
En 2023, le taux horaire moyen des postes vacants du domaine de la santé s'établissait à environ 27,66 \$ (figure 10). Ce taux correspond à une croissance d'environ 26 %

par rapport à celui de 2019 (21,94 \$). Dans les professions de la santé, l'augmentation demeure toutefois variable. Les aides-infirmier(-ière)s, les aides-soignant(e)s et les

préposé(e)s aux bénéficiaires obtiennent la plus forte croissance relative (+ 42 %) : la rémunération offerte dans ces postes vacants est passée d'environ 17,00 \$ en

Figure 10

Taux horaire moyen offert dans les postes vacants du domaine de la santé, Québec, 2019 et 2023



† Écart statistiquement significatif entre les deux années au seuil de 0,05.

Notes : Les résultats annuels portent sur des moyennes des quatre trimestres.

La profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) comprend également la profession d'infirmier(-ière) autorisé(e) psychiatrique.

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0443-01. [Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées](#). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

2019 à environ 24,16 \$ en 2023. Dans les deux autres groupes de professions de la santé, la croissance s'est établie à environ 15 % pour les infirmier(ère)s autorisé(e)s et à environ 19 % pour les infirmier(-ières) auxiliaires. En comparaison, la hausse moyenne du taux horaire de l'ensemble des postes vacants a été d'environ 23 %. En 2023, le taux horaire moyen des postes vacants chez les infirmier(-ière)s autorisé(e)s se fixait à 28,10 \$, alors que celui pour l'ensemble des emplois salariés était de 32,39 \$ (donnée non présentée).

Conclusion

L'Enquête sur les postes vacants et les salaires permet de mieux comprendre certains enjeux liés aux besoins de main-d'œuvre non comblés. Dans ce document, l'analyse a été faite spécifiquement pour l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale, de même que pour certaines professions du domaine de la santé.

Le choix d'étudier ce domaine d'activité repose sur le fait que comme on l'a vu, l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale affiche en 2023 l'un des taux de postes vacants parmi les plus élevés au Québec (7,4 %).

Il ressort de l'analyse que le taux de postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale a suivi une tendance à la hausse continue entre les années 2019 et 2023, passant de 3,5 % à 7,4 %. La hausse observée en 2023 tranche toutefois avec la baisse notée dans l'ensemble des postes vacants au Québec.

Le nombre de postes vacants s'est lui aussi accru dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale. Il est passé d'environ 18 000 en 2019 à près de 43 000 en 2023. C'est plus particulièrement dans les professions d'infirmier(-ière)s autorisé(e)s que le nombre de postes non pourvus a le plus augmenté. Celui-ci a presque triplé pour s'établir à près de 10 000 en 2023.

L'accroissement du nombre de postes vacants dans les professions de la santé s'est aussi traduit par une augmentation de

la durée de vacance, ce qui témoigne de défis dans le recrutement. Ainsi, la part des postes qui sont à pourvoir depuis au moins 90 jours s'est accrue durant la période, passant d'environ 52 % à 62 %, en particulier dans les professions d'infirmier(-ière)s autorisé(e)s. L'enjeu du recrutement s'est également fait sentir par une augmentation de la part de postes vacants à temps plein, qui est passée de 50 % à 70 % dans l'ensemble des professions du domaine de la santé. Ajoutons à cela qu'on observe une part élevée de postes vacants permanents (environ 84 %), ce qui témoigne du caractère durable des postes à pourvoir. En outre, la part de postes vacants permanents est en augmentation chez les aides-infirmier(-ière)s, les aides-soignant(e)s et les préposé(e)s aux bénéficiaires. Les résultats présentés ont d'ailleurs montré que ce groupe professionnel est celui qui a connu la plus forte croissance de sa rémunération horaire entre 2019 et 2023, soit environ 40 %, pour se fixer à environ 24,00 \$ en 2023. En comparaison, la rémunération horaire offerte pour les postes vacants d'infirmier(-ière)s autorisé(e)s est d'environ 28,00 \$, ce qui correspond à une croissance d'environ 15 % par rapport à 2019.



andreswd / iStock

Le nombre de postes vacants dans les soins de santé et de l'assistance sociale semble se maintenir au premier trimestre de 2024

Les données présentées dans cet article portent sur des moyennes annuelles des quatre trimestres de chaque année. Ainsi, dans cet article, les données couvrent la dernière année complète, soit 2023. Toutefois, dans *l'Enquête sur les postes vacants*, les données trimestrielles (dé-saisonnalisées et non dé-saisonnalisées) sont disponibles environ trois mois après chaque trimestre. Ainsi, les données du premier trimestre de 2024 ont été publiées en juin 2024 (voir [Résultats de l'Enquête sur les postes vacants et le salaire pour le Québec au premier trimestre de 2024](#)).



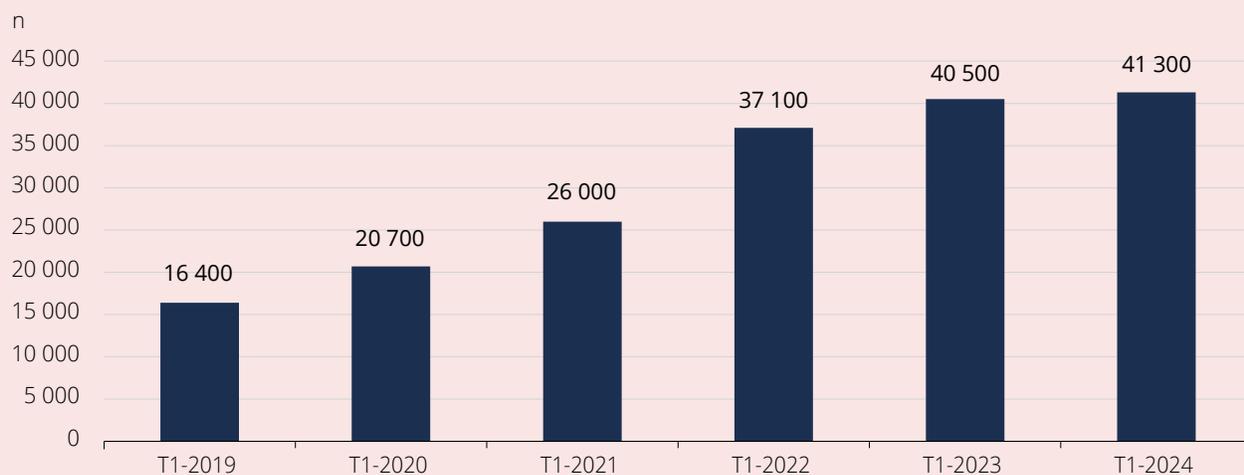
À partir des données disponibles (non dé-saisonnalisées), il est possible d'avoir une estimation du nombre de postes vacants au premier trimestre de 2024. Comme on peut le voir, on estime qu'il y avait environ

41 300 postes vacants pour ce trimestre dans les soins de santé et l'assistance sociale. Ce résultat ne se distingue pas de façon statistiquement significative du nombre observé au premier trimestre

de 2023. Il ne semble donc pas y avoir eu de variation significative du nombre de postes vacants dans cette industrie au premier trimestre de 2024 selon les données non dé-saisonnalisées.

Figure 11

Nombre de postes vacants dans l'industrie des soins de santé et assistance sociale, données trimestrielles non dé-saisonnalisées, Québec, 2019-2023



Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0442-01. [Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le sous-secteur de l'industrie, données trimestrielles non dé-saisonnalisées](#). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Source des données, définitions et qualité des données

Source des données

Les données sur les postes vacants proviennent de l'[Enquête sur les postes vacants et les salaires](#) (EPVS) de Statistique Canada. L'EPVS recueille des données sur le nombre de postes vacants selon la profession et la région économique, sur une base trimestrielle. D'autres renseignements sont aussi disponibles selon la profession, tels que la moyenne du salaire horaire offert, la proportion de postes vacants à temps plein et à temps partiel, la durée de la vacance des postes, ainsi que les niveaux de scolarité et d'expérience recherchés pour le poste. Les données présentées dans cet article proviennent en grande partie des données disponibles sur le site de Statistique Canada. Toutefois, certains résultats ont été produits à partir de fichiers de partage fournis par Statistique Canada pour le Québec.

Définitions

Population cible

Tous les emplacements des entreprises qui exercent leurs activités au Canada et qui comptent un employé ou une employée ou plus, à l'exception des organismes religieux, des ménages privés, des administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales, des organismes publics internationaux et des autres organismes publics extraterritoriaux.

Poste vacant

Poste pour lequel un employeur cherche activement un travailleur ou une travailleuse à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir un poste. Selon le guide de l'[Enquête sur les postes vacants et les salaires](#) (2020) de Statistique Canada, un poste est vacant s'il satisfait à toutes les conditions suivantes :

- il est vacant à la date de référence (première journée du mois) ou le deviendra au cours du mois ;
- il y a des tâches à accomplir durant le mois pour le poste en question ;
- l'employeur cherche activement à recruter à l'extérieur de l'organisation afin de pourvoir le poste.

Taux de postes vacants

Nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de la demande de travail, c'est-à-dire de l'ensemble des postes occupés et des postes vacants.

Salaire horaire du poste vacant

Salaire horaire du poste vacant, dont sont exclus les heures supplémentaires, les pourboires, les commissions et les primes.

Industries des soins de santé et de l'assistance sociale

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022, version 1.0 (p. 479), l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale comprend « les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins de santé en assurant des services diagnostiques et thérapeutiques, à soigner des bénéficiaires internes pour des raisons médicales et sociales, et à offrir à ceux qui en ont besoin une aide sociale telle que des services de counselling, d'assistance sociale et de protection de l'enfance, des services communautaires d'alimentation et d'hébergement, des services de réadaptation professionnelle et des services de garderie ».

Professions du secteur de la santé

Selon la Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0 (p. 244), « Cette grande catégorie comprend les cadres intermédiaires spécialisé(e)s des soins de santé, ainsi que les professions touchant la prestation directe de services de soins de santé aux patients (professionnel(le)s et technicien(ne)s des soins de santé), ainsi que les professions de soutien aux services de santé ».

Qualité des données

À moins d'indication contraire, toutes les estimations ont un coefficient de variation inférieur à 15 %.

Les estimations de l'EPVS sont fondées sur un échantillon et sont ainsi sujettes à une certaine variabilité, qui est d'autant plus importante lorsqu'elles sont ventilées selon les industries, les professions ou encore selon diverses caractéristiques des postes vacants. Les estimations tirées de cette enquête sont aussi sujettes à des erreurs qui ne sont pas liées à l'échantillonnage. Généralement, deux types d'erreurs peuvent survenir lors d'une enquête : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non liées à l'échantillonnage. Le premier type d'erreur correspond à la différence entre les données estimées à partir de l'échantillon de l'enquête et celles qui auraient été obtenues à partir d'un recensement. Par conséquent, une erreur d'échantillonnage résulte de la variabilité des échantillons. Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont liées entre autres à la non-réponse et à la collecte et au traitement des données.

Suite à la page 12

L'ampleur de la variabilité des estimations est mesurée ici par l'erreur type. De façon générale, plus celle-ci est petite, plus l'estimation est précise. L'erreur type est utilisée entre autres pour construire des intervalles de confiance ou pour faire de l'inférence statistique ; par exemple, on s'en sert pour déterminer s'il y a une différence significative entre une caractéristique d'une sous-population et une valeur donnée, ou entre deux sous-populations.

Aux fins de l'article, l'ISQ a produit les intervalles de confiance à partir du logiciel SUDAAN au moyen des poids d'autoamorçage (*bootstrap*) produits par Statistique Canada sur les fichiers de partage afin de déterminer s'il y avait des différences statistiquement significatives entre les sous-populations comparées. Les différences statistiquement significatives indiquées dans les figures reposent sur la comparaison des intervalles de confiance au niveau de

confiance de 95 %. En conséquence, cela est équivalent à un test statistique avec un seuil de signification $\leq 5\%$.

Expressions utilisées dans le texte

Les résultats présentés dans ce document d'analyse proviennent de données d'enquêtes et comportent donc un certain degré d'erreur, d'où l'utilisation dans le texte de certaines expressions telles que *près de*, *environ* et *de l'ordre de*, qui rappellent qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Vient de paraître

[La qualité de l'emploi analysée sous l'angle des horaires de travail au Québec : quelques résultats selon le sexe](#)

Juillet 2024

À paraître

Le marché du travail et les parents

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). « Les postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale au Québec : importance, caractéristiques et évolution », *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], n° 38, septembre, p. 1-12. [statistique.quebec.ca/fichier/postes-vacants-industrie-soins-sante-assistance-sociale.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Luc Cloutier-Villeneuve

Direction des statistiques du travail et de la rémunération :

Patrice Gauthier

Avec la collaboration de :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2024
ISSN 2563-0857 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2020

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Photo en couverture : andresr / iStock